

OPTION FILIERÈ

LA GARANTIE DE REPRISE ET
DE RECYCLAGE DE REVIPAC



RAPPEL HISTORIQUE

- (**Demande des parties prenantes et des collectivités territoriales aux industriels de l'emballage pour assurer les débouchés aux emballages ménagers collectés et triés dans le dispositif REP**
- (**Engagement des industriels de l'emballage, concernés car s'agissant de leurs produits, d'assurer en toutes circonstances la reprise et l'écoulement physique de l'ensemble des tonnages d'emballages ménagers triés par les collectivités territoriales engagées dans le dispositif**
- (**Création des 5 filières matériaux - dont REVIPAC pour le papier-carton - qui participent à la fondation d'Eco-Emballages, aujourd'hui CITEO**
- (**Mise en place par les filières matériaux d'une Garantie de Reprise « statutaire » acquise à toutes les collectivités territoriales, sans distinction de taille ou de localisation et dans les mêmes conditions techniques et financières par matériau**

**EN 2018 LA GARANTIE DE REPRISE A ÉTÉ REBAPTISÉE
« L'OPTION FILIÈRE »**

REVIPAC : LES MISSIONS PRINCIPALES



- (Représenter l'industrie de l'emballage papier-carton sur les questions liées à la gestion de la fin de vie des emballages ménagers et autres emballages papier-carton**
- (Être partie prenante du dispositif agréé, participer à son bon fonctionnement et veiller à l'équité de traitement entre les divers types d'emballages de matériaux différents**
- (S'assurer du respect des engagements pris par l'industrie auprès des collectivités territoriales dans le cadre de la Garantie de Reprise**
- (S'impliquer dans l'éco-conception et la recyclabilité des emballages papier-carton, notamment au travers du CEREC dont REVIPAC est membre fondateur**
- (Informer sur ses engagements et ses actions aux travers de différents outils de communication (site internet, réseaux sociaux, lettres d'information, documents thématiques, communiqués).**

REVIPAC : LA FILIÈRE PAPIER-CARTON



REVIPAC: ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF (LOI 1901) CRÉÉE EN 1993

Regroupe l'ensemble des acteurs de la filière emballage papier-carton :
les fabricants de matériaux d'emballage, les fabricants d'emballages et
les papetiers recycleurs finaux

- (COPACEL : Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Cellulose
- (COF : Carton Ondulé de France
- (ACN : Alliance Carton Nature
- (CAP : Cartonnage et Articles de Papeterie
- (ELIPSO : Représentation des Fabricants d'Emballages Souples à base de Papier-Carton

25 ENTREPRISES PAPETIÈRES :
REPRENEURS-RECYCLEURS ACCRÉDITÉS

LES ENGAGEMENTS

LA GARANTIE DE REPRISE : 5 ENGAGEMENTS IRRÉVOCABLES POUR TOUTE LA DURÉE DE L'AGREMENT

- (**L'écoulement en continu et le recyclage final effectif en toutes circonstances des emballages ménagers usagés conformes aux standards matériaux PCC ET PCNC couverts par la garantie**
- (**La couverture « universelle » des collectivités territoriales et un égal accès à la reprise des emballages collectés et triés dans des conditions fermes et publiques**
- (**Le recyclage de proximité pour contribuer au développement local et limiter les impacts environnementaux en réduisant les transports**
- (**Le versement d'un « juste prix » dans la durée et la garantie de son paiement**
- (**La solidité et la pérennité de la reprise grâce aux engagements mutualisés et solidaires d'un réseau de repreneurs-recycleurs**

L'ÉCOULEMENT EN CONTINU ET LE RECYCLAGE EFFECTIF



LES MOYENS :

- (Un réseau de 25 Repreneurs-Recycleurs accrédités, engagés dans la reprise opérationnelle et supervisés par REVIPAC
- (Un cumul de 3,2 millions de tonnes de capacités industrielles de recyclage qui garantissent le débouché physique en toutes circonstances
- (Des modalités contractuelles (contrat type) qui mettent en relation directe chaque collectivité territoriale avec son/ses Repreneur(s)-Recycleur(s)

DES GARANTIES :

- (Des délais d'enlèvement sous 5 jours ouvrés pour le PCNC et 10 jours ouvrés pour le PCC après réception des demandes
- (Un accès prioritaire dans les usines des Repreneurs pour les emballages ménagers à recycler des collectivités territoriales engagées avec l'option Filière
- (La bonne fin des opérations avec un recyclage final effectif : la transformation des emballages ménagers triés en matériau et produits papier-carton neufs recyclés

L'ÉCOULEMENT EN CONTINU ET LE RECYCLAGE EFFECTIF



REPRISE OPTION FILIÈRE

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Contrats PCNC / PCC

REPRENEURS REVIPAC
USINES PAPETIÈRES
REPRISE ET RECYCLAGE FINAL

OPTIONS COMMERCIALES

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Contrats PCNC / PCC

OPÉRATEURS / NÉGOCIANTS
REPRISE

RECHERCHE DE DÉBOUCHÉS
COMMERCIALISATION SUR LES MARCHÉS

USINES PAPETIÈRES
RECYCLAGE FINAL France / Étranger

LES STANDARDS REPRIS DANS LE CADRE DE L'OFFRE FILIÈRE



STANDARD PCNC

(Papier-carton non complexés issu de la collecte séparée et/ou de la déchèterie)

Standard de référence, composé exclusivement de déchets d'emballages ménagers en papier-carton non complexés. Il peut comporter 2 flux : 5.02A et 1.05A. Ce standard représente les plus gros volumes de déchets d'emballages ménagers papiers et cartons et est intégralement recyclé en France dans le cadre de l'offre Filière.

**Il bénéficie de la garantie de reprise
et de recyclage final de REVIPAC**

STANDARD PCC

(Papier-carton complexé issu de la collecte séparée 5.03A)

Standard de référence pour les déchets d'emballages ménagers en papier-carton complexés, son recyclage s'effectue prioritairement en France, dans le cadre des capacités industrielles disponibles, et dans les pays frontaliers.

**Il bénéficie de la garantie de reprise
et de recyclage final de REVIPAC**

PAPIER ET CARTON MÊLÉS TRIÉS

Un mélange d'emballages et de divers produits graphiques comprenant un minimum de 97,5% de produits fibreux. Standard abusivement assimilé à la sorte mêlés 1.02 de la norme EN643 car dans les faits et d'après les dernières études de CITEO, les PCM sont composés de 30% d'emballages et de 70% de papiers graphiques ce qui est très éloigné du ratio minimum de 60% d'emballage prévu par la norme. Produit dans des quantités limitées ce standard est pour l'essentiel recyclé hors de France.

**Il ne rentre pas dans le cadre de la garantie de reprise
et de recyclage final de REVIPAC**

PAPIER-CARTON EN MÉLANGE À TRIER

Catégorie sui generis, ce standard ne correspond à aucune des sortes référencées dans la norme EN643 qui définit des catégories de produits triés et il ne fait l'objet d'aucune cotation dans les mercuriales existantes témoignant d'échanges marchands. Comme son nom l'indique ce standard est à trier et non à recycler. En l'état ce mélange d'emballages et de divers papiers graphiques n'est pas directement utilisable dans un processus de recyclage. Il nécessite une opération de tri complémentaire pour obtenir un standard à recycler existant.

**Il ne rentre pas dans le cadre de la garantie de reprise
et de recyclage final de REVIPAC**

LES EMBALLAGES REPRIS DANS LE CADRE DE L'OFFRE FILIÈRE



L'option de reprise Filière vaut pour chacun des deux standards papier-carton existants PCC et PCNC.
Pour le standard PCNC les collectivités territoriales devant mettre les deux flux à disposition de la Filière

	STANDARD PCC	STANDARD PCNC 1 OU 2 FLUX	
Catégories	Assimilé 5.03 (5.03A)	Flux Principal Assimilé 5.02 (5.02A)	Flux Optionnel Assimilé 1.05 (1.05A)
Définition	Tous les emballages ménagers papier-carton complexés issus du circuit municipal	Tous les emballages ménagers papier-carton non complexés issus du circuit municipal	Tous les emballages ménagers en carton ondulé issus du circuit municipal

LES SEULS EMBALLAGES PAPIER-CARTON NON COUVERTS PAR L'OPTION DE REPRISE FILIÈRE SONT LES EMBALLAGES GOUDRONNÉS ET/OU ARMÉS QUI NE SONT PAS RECYCLABLES AINSI QUE LES EMBALLAGES DÉCLARÉS NON RECYCLABLES PAR LE CEREC.

LA COUVERTURE UNIVERSELLE DES COLLECTIVITÉS



- (Une Garantie « statutaire » acquise à toutes les collectivités territoriales métropolitaines signataires d'un contrat CAP avec un Eco-Organisme agréé**
- (Un engagement contractuel ferme, contraignant pour l'industrie et la filière papier-carton, valable pour la durée de l'agrément (6 ans). Une possibilité de sortie après 3 ans pour les collectivités territoriales**
- (Un égal accès à la reprise et au recyclage final des emballages collectés et triés dans des conditions techniques et financières communes claires et publiques**
- (Un cahier des charges assoupli s'appuyant sur des standards matériaux couvrant la quasi-totalité des emballages papier-carton ménagers**
- (Pas de négociation ou d'indexation liées à la taille, la localisation de la collectivité territoriale. Une valeur marchande indexée sur les prix de marché européens des produits à recycler**

LE VERSEMENT D'UN JUSTE PRIX DANS LA DURÉE



- (L'engagement de reverser aux collectivités territoriales l'intégralité de la valeur marchande des emballages triés à recycler telle qu'elle ressort des marchés
- (Un prix de reprise égal au minimum au prix moyen d'approvisionnement des usines françaises (hors contrat REVIPAC). Pas de décote de tonnage ni de décote de prix
- (Un prix unique et public, départ centre de tri, applicable à toutes les collectivités territoriales

LA GARANTIE DE PAIEMENT DE REVIPAC SCHEMA DES FLUX FINANCIERS



L'OPTION FILIÈRE : LES PRIX MOYENS LES PLUS ÉLEVÉS



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ANNUELLE ADEME/AMORCE SUR LES PRIX DE REPRISE

PRIX DE REPRISE MOYENS PCNC

CATÉGORIES		2020	2021	2022
OPTION FILIÈRE	Sorte 5.02A	44 € / Tonne prix unique	134,6 € / Tonne prix unique	118 € / Tonne prix unique
	Sorte 1.05A		152,8 € / Tonne prix unique	138 € / Tonne prix unique
OPTION FÉDÉRATIONS	Sorte 5.02A	29,9 € / Tonne écart type (6-50)	130 € / Tonne écart type (77-183)	114,4 € / Tonne écart type (78-143)
	Sorte 1.05A		120 € / Tonne écart type (77-166)	128,2 € / Tonne écart type (90-166)

L'OPTION FILIÈRE : LES PRIX MOYENS LES PLUS ÉLEVÉS



Le standard papier-carton complexé (PCC) ne faisant pas l'objet d'échange ni de cotation, son prix de reprise est fixé forfaitairement.

Au 1^{ER} janvier 2023, le prix de reprise (prix unique) est passé à 13 euros/tonne dans l'option Filière

PRIX DE REPRISE MOYENS PCC

	CATÉGORIE	2020	2021	2022
OPTION FILIÈRE	Sorte 5.03A	10 € / Tonne prix unique	10 € / Tonne prix unique	10 € / Tonne prix unique
OPTION FÉDÉRATIONS		4,4 € / Tonne écart type (0,6-8,5)	13 € / Tonne écart type (0-25)	7 € / Tonne écart type (1-14)

PRIX DE REPRISE REVIPAC 2022 - 2023



PRIX DE REPRISE PCNC

	2022	2023	variation	2022	2023	variation
	Sorte 5.02A (en €/tonne)			Sorte 1.05A (en €/tonne)		
Janvier	139,21 €	36,37 €	-74 %	152,08 €	76,43 €	-50 %
Février	144,31 €	37,61 €	-74 %	161,78 €	76,78 €	-53 %
Mars	164,01 €	39,20 €	-76 %	181,58 €	78,81 €	-57 %
Avril	164,21 €	61,51 €	-63 %	181,68 €	90,72 €	-50 %
Mai	165,51 €	61,81 €	-63 %	181,98 €	93,26 €	-49 %
Juin	167,19 €	48,79 €	-71 %	182,68 €	78,44 €	-57 %
Juillet	168,26 €	39,79 €	-76 %	183,48 €	70,58 €	-62 %
Août	120,91 €	40,49 €	-67 %	133,01 €	71,45 €	-46 %
Septembre	65,01 €	48,36 €	-26 %	84,98 €	77,28 €	-9 %
Octobre	41,21 €	58,61 €	42 %	66,83 €	83,62 €	25 %
Novembre	38,41 €			70,30 €		
Décembre	37,79 €			75,92 €		

Sorte 5.03A (en €/tonne)

PRIX DE REPRISE PCC

13,00 €

Depuis le 1er janvier 2023

LES OBJECTIFS :

- (Agir sur les distances de transport pour améliorer le bilan environnemental du recyclage
- (Contribuer à développer ou maintenir l'activité industrielle sur les territoires et bénéficier à l'emploi local.

LA DÉSIGNATION DES REPRENEURS PAR REVIPAC :

CAPACITÉS INDUSTRIELLES
DES REPRENEURS-RECYCLEURS
ACCRÉDITÉS PAR REVIPAC

DISTANCES GÉOGRAPHIQUES
VIS À VIS DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES À REPENDRE

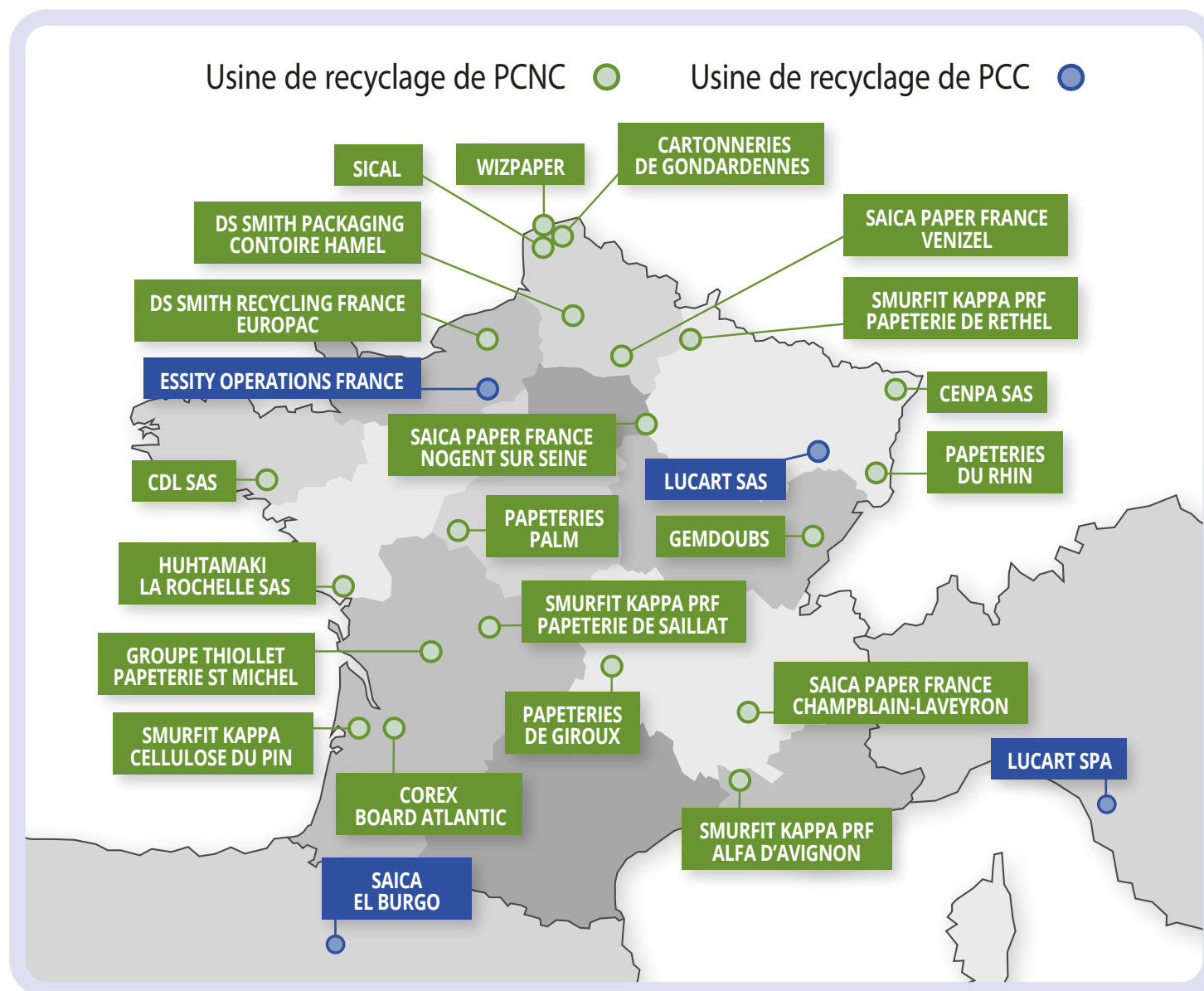
RESULTATS ACQUIS 2022 :

- (**100%** des emballages PCNC repris par la filière recyclés en France.
- (**77%** des emballages PCC repris par la filière recyclés en France dans le cadre des capacités existantes.

LE MAILLAGE TERRITORIAL DES REPRENEURS-RECYCLEURS



CARTE DES USINES DE RECYCLAGE FINAL ACCRÉDITÉES AU 01/01/2023



LA ROBUSTESSE ET LA PERENNITÉ DE LA REPRISE



- (L'engagement global de l'industrie de l'emballage à base de papier-carton**
- (Les engagements collectifs et solidaires des Repreneurs-Recycleurs engagés dans la Garantie de Reprise**
- (La contre garantie du réseau de Repreneurs-Recycleurs envers chaque contrat individuel existant pour assurer le débouché en toutes circonstances**
- (L'intervention de l'éco-organisme en cas de prix négatifs**
- (Des suretés financières garantissant la disponibilité des fonds destinés aux règlements des prix de reprise aux collectivités territoriales**
- (La supervision et le contrôle permanents de REVIPAC**

LES CHIFFRES CLÉS DE LA GARANTIE DE REPRISE



DEPUIS 1995, REVIPAC ET L'OPTION FILIÈRE CE SONT :

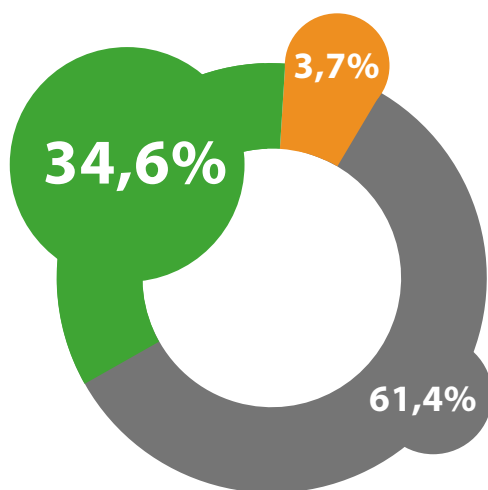
7 303 252 TONNES
D'EMBALLAGES MÉNAGERS REPRIS ET RECYCLÉS

467 921 381 EUROS
VERSÉS EN RECETTES INDUSTRIELLES AUX
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

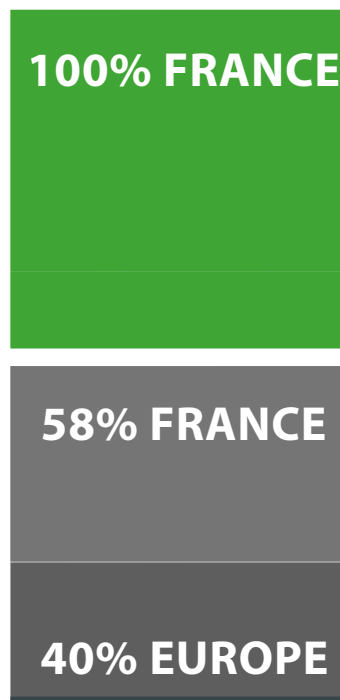
EMBALLAGES PCNC : ÉTAT DES LIEUX DE LA REPRISE



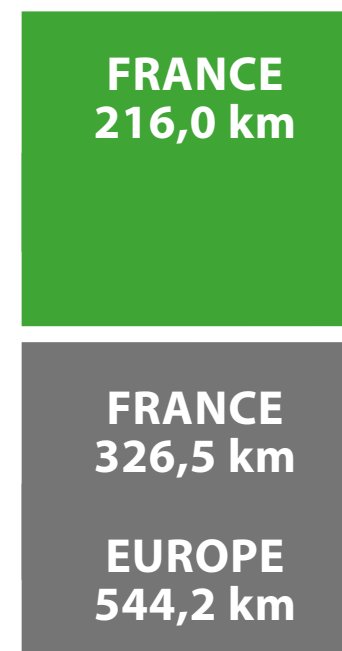
TONNAGE REPRIS



DESTINATIONS PAR OPTION



DISTANCE MOYENNE PAR OPTION



Option Filière REVIPAC



Option Fédérations

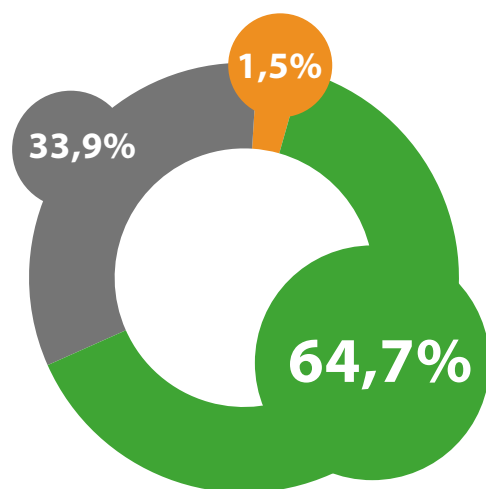


Option Individuelle

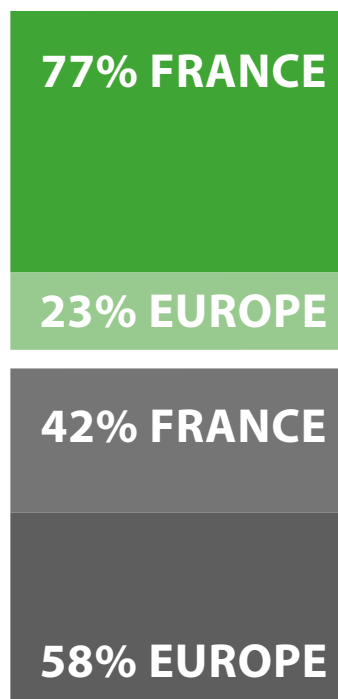
EMBALLAGES PCC : ÉTAT DES LIEUX DE LA REPRISE



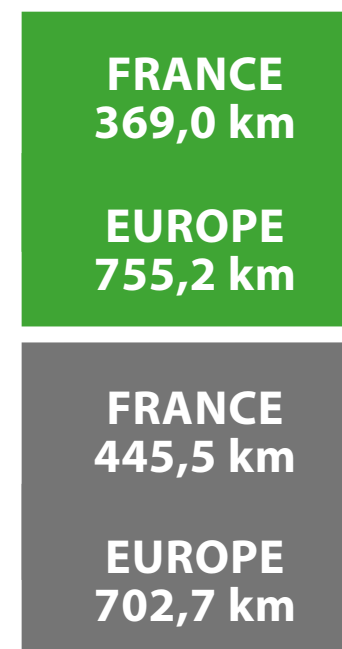
TONNAGE REPRIS



DESTINATIONS PAR OPTION



DISTANCE MOYENNE PAR OPTION



Option Filière REVIPAC

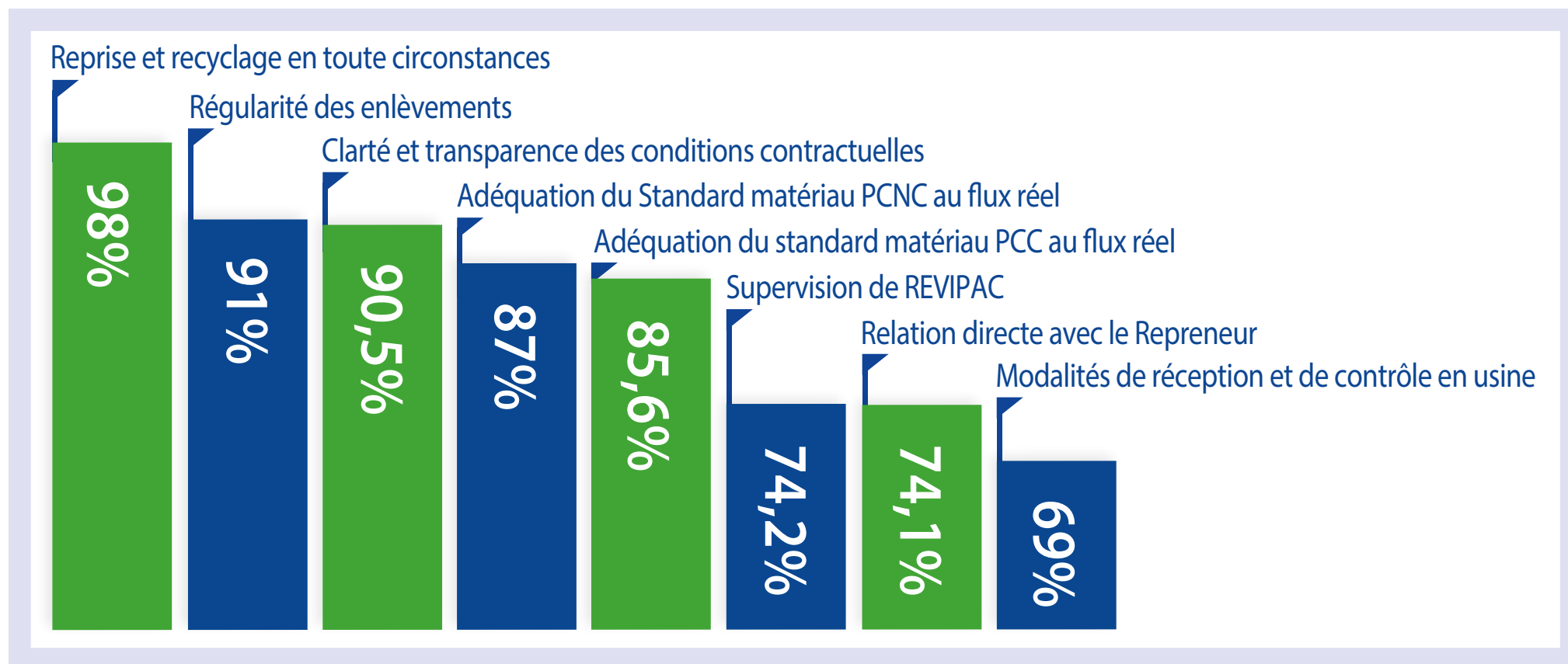


Option Fédérations



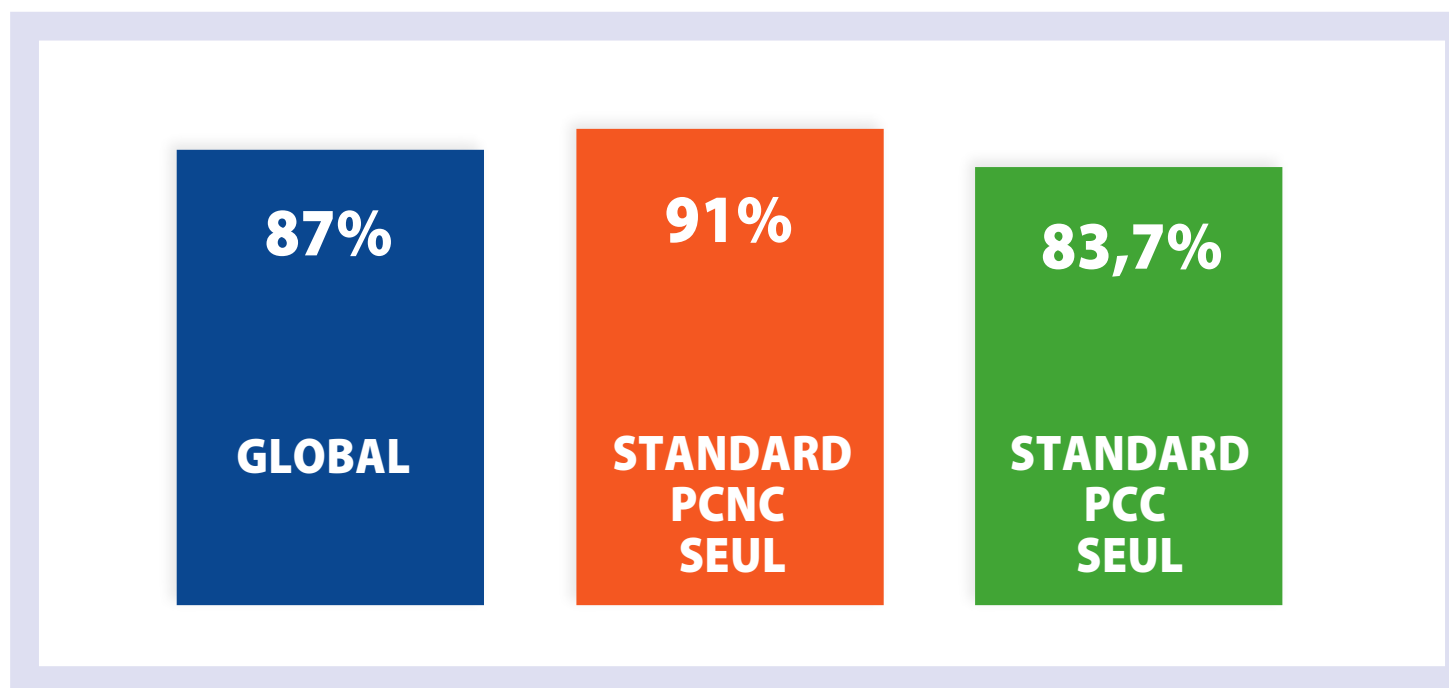
Option Individuelle

ATTENTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LES CONTRATS DE REPRISE :



Source : enquête de satisfaction REVIPAC 2022 (cf. descriptif page suivante)

CONTRAT DE REPRISE : TAUX DE SATISFACTION



Descriptif : Enquête par questionnaire en ligne réalisée du 23 mars au 8 avril 2022 auprès des 440 collectivités territoriales sous contrat avec la Filière pour la reprise de leurs déchets d’emballages ménagers papier-carton PCNC et/ou PCC.

OPTION FILIÈRE : LA GARANTIE DE REPRISE DE REVIPAC



MERCI DE VOTRE ATTENTION

CONTACT ET INFORMATIONS :

REVIPAC,
23 rue d'Aumale 75009 Paris
Téléphone 01 45 79 88 99
revipac@revipac.fr